CODE DE VIE À LA PISCINE

- Tout déplacement doit se faire en marchant.
- Il est défendu de pousser, de bousculer, de submerger ou de monter sur les épaules d'un autre baigneur.
- Les concours d'apnée, les culbutes et sauts acrobatiques sont interdits.
- Les plongeons sont interdits dans la partie peu profonde.
- Il est interdit de s'accrocher au câble.
- Les règlements et directives des sauveteurs doivent être respectés sous peine d'expulsion.

RÈGLEMENTS DE LA GLISSADE

- Une seule personne à la fois dans la structure de la glissade.
- Il faut attendre que la personne précédente soit sortie de l'eau avant de monter.
- Le baigneur doit être en position assise ou allongée, pieds devant.
- Il est interdit de glisser à deux ou d'attendre une personne dans la zone de la glissade.
- Il est interdit de ralentir son élan en tenant les parois de la glissade.
- Les enfants doivent être en mesure de revenir seuls au bord.
- Les ceintures et les vestes de flottaison individuelles reconnues sont autorisées.